



Adhérer au pS-Eau

Barème 2018	
Individuelle	25 €
Associations et Fondations	
dont le budget est inférieur à 200 000€	100 €
dont le budget est supérieur à 200 000€ et inférieur à 1 000 000€	200 €
dont le budget est supérieur à 1 000 000€ et inférieur à 2 000 000€	500 €
dont le budget est supérieur à 2 000 000€	1 000 €
Communes et EPCI	
population inférieure à 10 000 habitants	100 €
population entre 10 000 et 50 000 habitants	400 €
population entre 50 000 et 100 000 habitants	800 €
population de plus de 100 000 habitants	1 000 €
Régions - Départements	1 000 €
Organismes publics et parapublics	
dont le budget est inférieur à 2 000 000€	500 €
dont le budget est supérieur à 2 000 000€	1 000 €
Organismes de recherche	
dont le budget est inférieur à 2 000 000€	400 €
dont le budget est supérieur à 2 000 000€	1 000 €
Entreprises	
PME dont le CA est inférieur à 1 000 000€	200 €
PME dont le CA est supérieur à 1 000 000€ et inférieur à 2 000 000€	500 €
Entreprises dont le CA est sup à 2 000 000€ et inférieur à 5 000 000€	1 000 €
Entreprises dont le CA est supérieur à 5 000 000€	5000 €

Les membres de droit et les membres d'honneur sont dispensés de cotisation.

Les personnes physiques ou morales effectuant un don égal ou supérieur au double de la cotisation de leur catégorie acquièrent la qualité de membres bienfaiteurs de l'association.

Barème adopté en 2016 confirmé en février 2018